

A l'attention des directeurs de département,  
des directeurs d'unités de recherche, et de tous  
les agents du Cirad

N/Réf : PDG.15.09.59/ME.dl

**Objet : Dépôt institutionnel, diffusion et utilisation des publications scientifiques et techniques des agents du Cirad**

Par son statut d'Etablissement public, le Cirad est tenu de détenir, conserver et communiquer, dans la limite de contraintes légales ou contractuelles, les documents scientifiques et techniques dont ses agents ou ses collectifs sont les auteurs ou coauteurs. Cette obligation implique le dépôt par les auteurs du Cirad de leurs publications (entendu, la production scientifique écrite) dans l'archive ouverte institutionnelle **Agritrop**.

Le dépôt institutionnel des publications des agents et des collectifs du Cirad est le garant de leur référencement et de leur consultation dans les **bibliothèques de site** du Cirad (Montpellier, Nogent-sur-Marne) ouvertes à tous publics, et via **Agritrop**, accessible à tout public sur internet ([agritrop.cirad.fr](http://agritrop.cirad.fr)).

Le référencement dans *Agritrop* des publications déposées est un des moyens privilégiés pour rendre compte, mesurer et évaluer la production écrite de l'établissement. *Agritrop* est un des instruments du **dispositif d'évaluation** des agents et des équipes scientifiques du Cirad.

Le dépôt des publications concerne chacun des auteurs et coauteurs du Cirad et s'applique aux différents **types de documents scientifiques**, quel que soit le support utilisé.

Une attention particulière est portée aux **documents confidentiels**, dont le signalement à l'extérieur et l'accès sont protégés dès lors qu'ils ont été déclarés confidentiels par les auteurs ou les commanditaires.

Les auteurs ou coauteurs du Cirad déposent leurs documents scientifiques dans leur forme finale publiée (**version publiée**). Si celle-ci n'est pas diffusable sur internet mais si la version validée par les pairs mais non mise en forme (**version postprint**) est diffusable sur internet, les auteurs importent les deux versions au moment du dépôt en ligne dans Agritrop.

Les publications disponibles uniquement sous **forme papier** doivent être transmises par leur(s) auteur(s) par courrier interne à :

Cirad  
Délégation à l'information scientifique et technique (Dist)  
Dépôt Agritrop  
TA383/05  
Avenue Agropolis  
34398 Montpellier cedex 5, France

Pour définir les conditions d'accès et d'utilisation de la publication déposée dans *Agritrop*, l'auteur déposant (agent Cirad authentifié) doit obtenir l'autorisation du ou des coauteur(s). Le **type d'accès** peut être : *Accès tout public*, ou *Accès réservé aux agents du Cirad*, ou *Accès confidentiel*.

Si l'auteur souhaite que sa publication ne soit pas immédiatement disponible sur Internet, il indique la date à laquelle expire la **clause de confidentialité** ou le **délaï de non diffusion** de la publication. A partir de cette date le type d'accès du document est modifié et devient *Accès réservé aux agents du Cirad* ou *Accès tout public* selon le choix du déposant.

Pour préciser les **conditions d'utilisation** du document déposé et accessible sur Internet, l'auteur déposant sélectionne une des 6 licences [Creative Commons](#). Par défaut, l'utilisation du document est soumise à l'autorisation de l'auteur ou du Cirad.

Les **références bibliographiques** d'Agritrop sont librement accessibles (sauf documents confidentiels) et peuvent être consultées, téléchargées et imprimées gratuitement. Elles peuvent être réutilisées à des fins non lucratives sans autorisation préalable, sous réserve d'indiquer l'identifiant de la notice ou de fournir le lien vers la notice de la base Agritrop et de mentionner la source (Cirad-Agritrop). Toute utilisation des références bibliographiques d'Agritrop à des fins commerciales doit faire l'objet d'une autorisation écrite du Cirad.

Les **publications** stockées et accessibles via Agritrop sont la propriété de leurs auteurs. Elles sont protégées par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Chaque publication fait l'objet d'une licence de diffusion mentionnée dans la notice complète. L'utilisation des publications doit être conforme à cette licence.

Je compte sur chacun de vous pour respecter et faire respecter le principe du dépôt institutionnel des publications dans l'archive ouverte du Cirad, Agritrop. Ainsi sont assurés le référencement, la conservation et la diffusion la plus large possible de la production scientifique écrite du Cirad.

Le Président directeur général

Michel Eddi

